



Arnaque de mon garagiste opel et general motors impuissant

Par **sebastien**, le **01/05/2009** à **09:37**

Bonjour,

au moi d aout 2008 ma voiture est tombee en panne et a ete remorquee a la concession opel la plus proche c est a dire le garage xxxxxxxxxx pour un alternateur devis oral du garagiste 800 euros mais surprise le jour ou je vais la recuperer facture plus de 1200 euros!!!le garagiste me dit qu il m avait fait un devis hors taxe!!!!

j ai donc contacte general motors a paris et a force le garagiste a avoue s etre trompe et avoir facture 2 heures de main d oeuvre en trop.

A sa demande je lui ai faxe un RIB pour qu il me rembourse le trop percu.

les mois passent et malgres les nombreux appels telephoniques de ma part ou de celle de general motors ou le garagiste nous mene en bateau en nous disant qu il va payer et puis rien....

donc toujours pas de remboursement et ca fait bientot 1 an.

de plus il a oublie de me rendre mon oeillet de remorquage (ca aussi il me le promet depuis 1 an) , donc si je retombe en panne je serai bien dans le caca.

general motors ne peux plus rien faire pour moi.

que puis-je faire?(je n ai pas les moyens de me prendre un avocat!)

Par **citoyenalpha**, le **01/05/2009** à **16:40**

Bonjour

avant tout envoyer une mise en demeure (lettre recommandée avec accusé de réception)

Dans cette lettre vous rappellerez tous les faits précisément dates, heures, propos, copies documents, engagement pris ...

Au final vous mettrez en demeure de vous rembourser la somme trop perçu sous 15 jours ou à défaut vous devrez saisir la juridiction de proximité.

Précisez que vous êtes en droit de réclamer un dédommagement de votre préjudice ainsi que des intérêts calculés sur la base du taux légal en vigueur et que les frais résultant de la procédure (saisine expert automobile, huissier...) seront à la charge de la partie succombante.

Attendez sa réponse sinon saisissez la juridiction.

Restant à votre disposition